

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 décembre 2017

Date d'affichage 14 décembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 3 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171221-DEL_17_12_20_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Affichage : 21/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADHESION AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2019 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 attribuant aux Départements une responsabilité en matière d'organisation du service public des enseignements artistiques,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental s'est doté d'un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (S.D.E.A),

CONSIDERANT que le Département a développé une politique de soutien aux établissements d'enseignements artistiques du département en accompagnement de l'effort des communes et de leurs groupements,

CONSIDERANT qu'afin d'adhérer à ce Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour la période 2017 – 2019 et ainsi pouvoir bénéficier du soutien financier du Département, une convention de partenariat doit être signée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Sarthe, dans le cadre de l'adhésion de la commune au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- Effectuer toutes démarches, signer tout document permettant l'obtention de l'aide financière.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU